

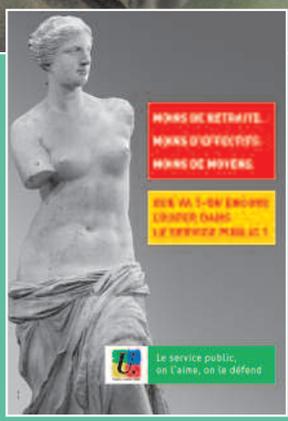
# SNES

AIX - MARSEILLE



PRIX 2 € - JUIN 2011  
Supplément au N° 333

# Spécial stagiaires



# Mode d'emploi 2011-2012



Brochure en partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignant d'Aix-Marseille, banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale.



## Sommaire

### Pages 2-3

#### Présentation

*Sommaire*

*Edito*

*Nous contacter*

### Pages 4-5

#### Une nouvelle formation

*Quelle formation ?*

*Élévation du niveau de recrutement*

*oui, mastérisation Darcos non !*

*Quelle formation et*

*quelles revendications pour les CPE ?*

### Pages 6-7

#### De la rentrée à la fin de l'année !

*Conseils pratiques de rentrée*

*Votre affectation*

*Calendrier annuel*

### Pages 8-9

#### Le SNES FSU en campagne !

*Présentation de la FSU et du SNES*

*Les élections professionnelles*

*d'octobre 2011*

*Le vote des stagiaires et enjeux*

### Pages 10-15

#### Que peut le SNES-FSU pour vous aider ?

*Le SNES-FSU dans l'académie*

*Pourquoi se syndiquer au SNES*

*Le SNES-FSU dans votre établissement*

### Pages 16-17

#### Le stagiaire dans son établissement

*Face aux difficultés, ne pas s'isoler*

*Le point sur les collèges et les lycées*

*La notation administrative*

*Validation et titularisation*

### Pages 18-19

#### Se mobiliser, agir !

*Faire grève, être dans l'action.*

*Des avancées : la revalorisation des débuts de carrière*

*Combattre le renoncement aux inégalités*

### Pages 20-21

#### Mutation et concours de recrutement

*Des mutations en deux temps.*

*Défendre les concours nationaux*

*Mutations intra-académiques :*

*spécialisation des postes*

*et blocage du mouvement*

### Pages 22

#### Et après la titularisation ?

*Conditions de travail et formation*

### Page 23

#### Sigles professionnels et administratifs

## Les militants du SNES-FSU auprès des stagiaires



**Mathilde Freu**

*Prof. d'histoire-géo*

*Responsable*

*de la formation*

*des maîtres*



**Julien Weisz**

*Prof. de maths*

*Secrétaire*

*académique*

*adjoint*



**Carole Samouiller**

*CPE*

*Responsable CPE*

## et les autres





**L**a rentrée approche et déjà vous découvrez un aspect du métier d'enseignant, ce mélange d'excitation et de trac que nous partageons tous. Cette inquiétude est d'autant plus compréhensible que vous ignorez à peu près tout de ce qui vous attend : lieu d'affectation, formation, évaluation, mutation...

Dans chacune de ces étapes, le SNES-FSU, syndicat majoritaire de la profession, intervient pour vous aider et vous défendre, et s'attache à vous informer dans ses publications et sa presse. Dans les établissements, sur les lieux de formation ou au siège du SNES-FSU, vous pouvez aussi rencontrer ses militants. Le SNES-FSU porte l'exigence d'un système éducatif à la fois démocratique et ambitieux pour les élèves, et considère que la qualité de ce système est indissociable des conditions de travail des personnels et de leur formation.

Cette rentrée marque la deuxième année de la réforme de la formation des maîtres : alors qu'auparavant les stagiaires débutaient avec un tiers de leur service devant élèves et deux tiers en formation à l'IUFM, depuis l'an dernier les stagiaires sont placés à temps plein dans les établissements, leur formation initiale s'ajoutant à ce temps plein. Nous ne pouvons accepter cet amoindrissement du contenu et du volume de formation au cours de l'année de stage qui n'a d'autre objectif que d'absorber près de 6000 suppressions de postes ! Il est inadmissible de laisser les stagiaires face à cette charge de travail colossale.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, le SNES-FSU a veillé à ce que les stagiaires ne soient pas affectés dans les établissements difficiles de la liste des établissements ayant des postes de 18h et de 15h vacants. Il a aussi exigé que votre service de 18 heures ne s'effectue que dans un seul établissement et que des aménagements soient réalisés dans le temps de formation qui ne s'est pas déroulé dans les meilleures conditions l'année dernière.

Par ailleurs, la rentrée 2011 est particulière pour les stagiaires car ils seront, pour la première fois, invités à voter aux élections professionnelles qui se dérouleront du 13 au 27 octobre. Ce vote majeur dans le contexte de la redéfinition de la représentativité syndicale, s'inscrit également dans la perspective des élections présidentielles et des débats sur l'éducation où les convictions et les revendications de la profession doivent être entendues et prises en compte.

Depuis plus d'un an, le SNES-FSU au niveau national et académique se mobilise pour obtenir un retour à une situation plus favorable pour les lauréats des concours, une réelle formation avec un tiers temps devant élèves pour permettre le recul nécessaire sur sa pratique et éviter la surcharge de travail. En outre, le SNES-FSU revendique la mise en place d'une allocation d'autonomie pour tous les étudiants et de pré-recrutements pour ceux qui se destinent à l'enseignement, afin de garantir une rémunération lors des années d'études et leur prise en compte dans le calcul de la retraite.

Soucieux de la qualité de la formation des enseignants, condition de la richesse et de l'efficacité du service public d'éducation, le SNES-FSU vous incite à vous emparer de ces questions avec les collègues de votre établissement, afin que la formation professionnelle et le recrutement par concours mette devant chaque élève un enseignant de haut niveau disciplinaire, titulaire, qualifié et compétent.

*Mathilde Freu*

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire du second degré : il regroupe plus de 65 000 collègues et recueille la majorité des voix aux élections professionnelles. A l'IUFM d'Aix-Marseille, le SNES-FSU syndique la majorité des stagiaires.

## Comment nous joindre ?

### Permanences

**Au local du SNES-FSU du mardi au vendredi de 14 h à 18 h**

**Permanences spéciales stagiaires : tous les mercredis de 14 h à 18 h**

**Permanences spéciales CPE : tous les lundis de 14 h à 17 h**

**Contacts CPE : [snescpe-carole@yahoo.fr](mailto:snescpe-carole@yahoo.fr)**

### SNES AIX-MARSEILLE

12, place du Général de Gaulle - 13001 MARSEILLE - Métro : Vieux-Port

**Tél. 04 91 13 62 81 ou 82 Fax : 04 91 13 62 83**

**Mail : [s3aix@snes.edu](mailto:s3aix@snes.edu)**

**Site : [www.aix.snes.edu](http://www.aix.snes.edu)**



## Quelle formation ?

*Une série de réformes récentes sur le recrutement, la formation et la revalorisation salariale des enseignants est guidée par une seule volonté affichée : supprimer des postes !*

### Quelle formation cette année ?

**L**a réforme de la formation des maîtres s'est mise en place l'an dernier sans cadrage national, contraignant les académies à bricoler des dispositifs de formation avec des moyens souvent insuffisants. Le bilan de cette première année a conduit le Rectorat à revoir l'organisation de l'année de stage pour la rentrée 2011.

Une première période de formation aura lieu la dernière semaine d'août, sur invitation, afin de préparer la rentrée et d'évaluer les besoins en formation de chaque stagiaire.

Ensuite, les premières semaines, les stagiaires bénéficieront d'un accompagnement "étroit et fort" par leur tuteur dans leur établissement. Cet accompagnement ne pourra être que formel puisque ni le tuteur, ni le stagiaire n'auront de décharge de service pour pouvoir travailler ensemble.

Tout au long de l'année, les stagiaires seront regroupés sur une demi-journée, le jeudi, en formation filée, en plus du temps de service devant élèves. Cette demi-journée devra impérativement être libérée dans l'emploi du temps.

Une deuxième période de stage massé aura lieu dans les jours précédant les vacances de la Toussaint, et une troisième période de deux semaines et demi interviendra au mois de mars. Pendant cette troisième période, les stagiaires seront remplacés dans leurs classes par des étudiants de Master 2 effectuant leur stage en responsabilité. Enfin, tout au long de l'année, les stagiaires pourront participer à des stages du PAF (Plan Académique de Formation), pour pouvoir se former ponctuellement sur un sujet précis.

Concernant le contenu de ces formations, que ce soit en filé ou en massé, le Rectorat s'est engagé, suite aux revendications du SNES-FSU qui a relayé toute l'année la parole des stagiaires, à les centrer davantage sur les pratiques disciplinaires.

Malgré ces réaménagements, comment penser une formation de stagiaires enseignants en plus d'un service complet d'enseignement ? C'est plus qu'un non-sens, c'est une provocation envers le métier et les élèves. Le SNES-FSU continuera à se battre avec la profession pour que l'année de stage comporte un tiers temps maximum devant les élèves, et permette de ce fait une prise de recul par rapport à sa pratique qui est nécessaire à une réelle formation.

### La formation des CPE

**D**epuis 1992, les lauréats du concours de recrutement des CPE avaient intégré les IUFM sur demande insistante du SNES-FSU, et effectuaient un stage pratique en établissement pour une durée qui a varié au fil du temps pour passer des 12 heures initiales à 16 heures. Ils étaient alors affectés en surplus auprès d'un conseiller pédagogique, ce qui présentait l'avantage d'un accompagnement personnalisé et quotidien permettant un échange constructif, ainsi qu'une immersion et un apprentissage progressif de la fonction. De même, ils bénéficiaient d'une formation théorique conséquente qui leur apportait les éléments de base tout en leur permettant d'avoir un retour critique sur l'analyse des pratiques professionnelles.

Mais le gouvernement en a décidé autrement, et ce malgré nos luttes : nos collègues seront, pour la seconde année, affectés sur poste à temps complet, soit 35 heures ! A l'heure où nous imprimons ces lignes, le dispositif de formation des CPE n'est pas finalisé, mais certains éléments seront vraisemblablement reconduits. La formation en IUFM devrait se dérouler sur le site d'Aix-en-Provence sur ½ journée/semaine, avec d'ores et déjà des difficultés prévisibles pour les collègues qui seront en établissement ce jour là, d'autant plus si ce dernier est éloigné géographiquement. Par ailleurs, le conseiller pédagogique sera remplacé par un tuteur qui ne sera pas forcément dans le même établissement, et avec lequel les échanges se feront sur le temps libre de l'un et de l'autre ! Enfin, des stages dits "massés" pour une durée de 4 semaines sont prévus en deux fois, une semaine avant la rentrée scolaire (soit à compter du 29/08) et les trois autres plus tard. Pour pallier l'absence d'un dispositif cohérent et suffisant, les stagiaires seront aussi invités à se construire eux-mêmes leur parcours de formation par le biais d'inscription individuelle au Plan Académique de Formation... Il va sans dire que l'année de stage des lauréats 2011 va s'avérer très longue, lourde et chargée, phénomène aggravé par la titularisation en ligne de mire...

## Quelle formation ?



### Élévation du niveau de recrutement : oui Mastérisation Darcos : non

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants est une nécessité par bien des aspects. Tout d'abord, depuis le LMD, le master correspond au second grade universitaire et notre identité de concepteurs de nos métiers revendiquant notre liberté pédagogique nous empêche de rester recrutés au plus petit grade universitaire alors même que l'ensemble des autres corps de métier augmentent leur niveau de qualification. C'est un point d'appui incontournable pour avancer vers une revalorisation de nos métiers pour tous, autant au niveau salarial qu'en terme de condition de travail ou du type de tâche qui nous est assigné. Mais surtout, l'augmentation du nombre d'année d'étude doit être l'occasion d'améliorer la formation initiale pour une meilleure qualification des enseignants.

Pour autant, cette élévation du niveau de recrutement ne doit en aucun cas être un obstacle à l'accessibilité au métier, ni un prétexte pour supprimer ou amoindrir le contenu de l'année de stage après la réussite au concours. C'est pourquoi le SNES et la FSU se sont engagés dans les luttes contre la mastérisation Darcos et porte la proposition de mise en place d'une allocation d'autonomie et de pré recrutements au cours de la licence qui permettent une rémunération au cours des années de master et la prise en compte de ces années d'études pour le calcul de la retraite.

Cette élévation du niveau de recrutement ne doit pas être l'occasion d'une diminution de la formation initiale, de même l'année de master 2 qui mène aux concours ne peut être une année fourré tout dans laquelle les étudiants ne peuvent se retrouver : préparation des écrits et des oraux du CAPES, validation d'un master, formation professionnelle, initiation à la recherche, rédaction d'un mémoire, stages de remplacement des lauréat en formation...

Nouveauté à la rentrée 2011 : le Master en alternance !

Ce dispositif expérimental pour lequel notre académie est pilote consiste à passer le Master en alternance entre formation à l'université et 3 à 6 heures d'enseignement en établissement toute l'année, au lieu d'un stage massé en mars. Ce dispositif n'est pas plus satisfaisant que celui des Masters classiques et n'offre pas de meilleures conditions de préparation aux concours, c'est pourquoi nous espérons que cette expérimentation ne soit ni reconduite, ni étendue, et surtout qu'elle ne pénalise pas les étudiants qui l'auront choisie.

Il nous faut porter haut les propositions du SNES-FSU et de la profession pour que la nécessaire élévation du niveau de recrutement constitue une amélioration du parcours universitaire, des conditions d'accès au métier, de la formation initiale et donc du système éducatif et de l'enseignement dispensé aux élèves.



*L'année de stage  
devrait laisser  
le temps à  
un étudiant  
d'opérer  
la transformation  
qui fera de lui  
un professionnel,  
c'est-à-dire  
un enseignant,  
un CPE, capable  
de concevoir  
lui-même  
sa pratique.*

### Revendications pour la formation des CPE

Le SNES-FSU dénonce l'utilisation par le Ministère des fonctionnaires-stagiaires CPE comme moyens afin de justifier sa politique délétère en matière d'emploi et de service public ainsi que le renoncement à toute formation digne de ce nom pour les agents qu'il recrute. Ce mépris affiché à l'encontre des personnels, comme des élèves et de leur famille, est à nos yeux indigne d'un pays moderne et démocratique.

Pour la défense d'un service public d'éducation de qualité, le SNES-FSU revendique :

- Le retour à une réelle formation intégrant la prise en compte des besoins des stagiaires, ainsi que des regroupements avec les autres catégories de personnels dans le cadre de contenus non redondants aux différentes formations et d'un travail en équipe respectant les spécificités et missions de chacun.

- L'affectation en surplus dans l'établissement du tuteur



## De la rentrée...



*Si vous n'êtes pas payé(e) dès la fin du mois de septembre, mettez-vous en contact avec nous. Pour connaître le montant de votre salaire, reportez-vous au "Mémo stagiaire IUFM" du SNES, distribué à la pré-rentrée.*

### Pense-bête de pré-rentrée

- Vous présenter au chef d'établissement et **signer votre installation** indispensable à la paye.
- **Trouver le responsable SNES-FSU** : il pourra vous présenter les collègues, vous guider, vous aider à négocier votre emploi du temps ou à résoudre les éventuels problèmes. Son nom se trouve souvent affiché sur le panneau syndical de la salle des profs.
- **Se présenter** au CPE, à son tuteur, aux collègues de la discipline, aux collègues qui ont des classes avec vous (professeur principal en particulier).
- **Récupérer votre emploi du temps**. Vérifiez que la demi-journée consacrée à la formation filée est libérée dans votre emploi du temps. Soyez par ailleurs attentif à votre service : vous devez effectuer 18 heures de service et le chef d'établissement ne peut pas vous imposer une heure supplémentaire. Par ailleurs si vous êtes en lycée et que vous avez des classes de première ou de terminale pour une durée équivalente ou supérieure à 6 heures, vous avez droit à une heure de première chaire : c'est-à-dire que vous pouvez retrancher une heure sur votre temps de service et que vous n'effectuerez alors qu'un service de 17h (si vous êtes dans ce cas et que vous avez 18h c'est donc que vous faites une heure supplémentaire !).
- Récupérer les **listes d'élèves, les clefs** (salles, casier...) à l'intendance et les codes d'accès pour Internet et pour les bulletins scolaires.
- Se renseigner à l'intendance sur les modalités de photocopies (quota, code...). Acheter des tickets de cantine.
- **Emprunter un exemplaire des manuels au CDI**. N'hésitez pas, pour vous aider dans la construction de vos cours à emprunter au CDI des manuels scolaires d'autres éditions. Cela pourra vous aider à varier les documents utilisés, à en trouver de nouveaux pour les contrôles et à comparer les approches pédagogiques des leçons.
- Repérer **ses salles de classe**, la salle des professeurs, la vie scolaire, éventuellement le local propre à la discipline (matériel pédagogique), l'endroit où l'on récupère ses élèves avant le cours.
- Se renseigner auprès des CPE sur le **règlement intérieur**, la hiérarchie des sanctions, la circulation des élèves dans les couloirs, les horaires précis des sonneries, le fonctionnement de l'appel, les cahiers de texte.
- Récupérer un exemplaire du **carnet de correspondance** des élèves.
- **Identifiez votre tuteur**. Comparez vos emplois du temps : cette année, votre service est équivalent au sien, 18 heures. Il est important que l'agencement des deux emplois du temps vous permette d'assister à ses cours et réciproquement. Si ce n'est pas le cas, il faut immédiatement alerter le proviseur ou l'adjoint pour y remédier. Si vous n'avez pas de tuteur désigné dans votre établissement, il faut tout de suite contacter le SNES-FSU.

### Votre affectation

Fin août 2011 s'est tenu au rectorat le Groupe de Travail d'affectation des stagiaires. Ce sont les élus des personnels qui ont siégé face à l'administration. Le SNES-FSU dispose de la majorité dans ce groupe de travail.

Les affectations sont contrôlées par le SNES-FSU qui s'assure du respect des règles, de l'absence d'erreur et de passe-droit, et s'efforce d'améliorer le projet de l'administration en tenant compte des situations individuelles.

Par ailleurs, afin que votre stage se déroule dans les moins mauvaises conditions possibles, le SNES-FSU a veillé à ce que les stagiaires ne soient pas dans des établissements difficiles dans la liste des établissements ayant des postes de 18h et de 15h vacants. Ces postes vous ont donc été réservés. Le SNES-FSU a aussi exigé que votre service de 18 heures ne s'effectue que dans un seul établissement, le nombre de postes partagés augmentant considérablement.

Enfin, le SNES-FSU réclame que les stagiaires soient affectés auprès de conseillers pédagogiques véritablement volontaires et formés, dont l'horaire serait en partie déchargé.

## ... à la fin de l'année !



### Septembre

**Vérifier votre bulletin de paye**, et le versement qui doit être effectué sur votre compte vers le 29.

**Acquitter votre première cotisation syndicale** auprès du SNES. Payable en trois fois, elle représente environ 0,7% du salaire annuel. 66% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts l'année suivante. C'est notre seule source de financement. Cela vous permettra en particulier de recevoir l'US, l'hebdomadaire du SNES, source d'information sur le métier, les réformes, les débats éducatifs et l'actualité syndicale.

### Octobre

**Constituer votre dossier de reclassement**, afin de convertir en ancienneté théorique de certifié (ou d'agrégé) les services effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé.

**Dans l'établissement, participer aux élections** de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à être candidat sur les listes SNES ; vous découvrirez le fonctionnement d'un établissement scolaire.

**Penser à voter pour les élections professionnelles du 13 au 20 octobre.**



### Novembre

**Commencer à réfléchir à votre stratégie de mutations** en assistant aux réunions organisées par le SNES ou en venant nous voir.

**Saisir vos vœux d'affectation** pour le mouvement inter-académique. Le SNES met à votre disposition son site internet et son forum sur les Mutations, ainsi qu'une fiche de suivi de votre dossier de mutations. **Renvoyer la fiche** afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreur de barème, etc...).

### Décembre

**Surveiller la notation administrative**, proposée par votre Chef d'établissement. Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon. En cas de problème, contactez le SNES et contestez la note. Les enseignants élus du SNES pourront vous servir de défenseurs.

### Janvier

### Février

**A l'issue des commissions paritaires d'affectation**, pour la phase inter-académique, vous connaîtrez votre nouvelle académie. Les élus du SNES contrôlent que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles.

### Mars

**Formuler des vœux pour la phase intra** (affectation dans l'académie sur un poste fixe ou une zone de remplacement). Cette phase est rendue plus complexe par le fait que les règles diffèrent d'une académie à l'autre.

Contactez le SNES afin d'obtenir des informations et des conseils.

**Renvoyer la fiche syndicale** de suivi à la section académique du SNES de votre académie d'affectation.

Venez nombreux pour participer à la deuxième journée banalisée lors de laquelle des stages mutations seront organisés.

### Juin

**A l'attente de l'avis de titularisation** par le jury académique vient s'ajouter celle de l'affectation. Les enseignants du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de l'administration. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive.



## Le SNES et La FSU

*Se syndiquer au SNES, c'est se donner plus de poids face aux multiples attaques contre nos statuts et avoir la garantie d'une défense efficace de nos droits individuels auprès du rectorat comme du chef d'établissement*

**Les autres syndicats enseignants dans la FSU :**



### La FSU



La Fédération Syndicale Unitaire est une organisation créée en 1993 pour regrouper les principaux syndicats de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. Première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat, la FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action.

C'est ainsi qu'elle marque les esprits à l'occasion de chaque mouvement d'ampleur depuis 1995 (protection sociale, décentralisation, retraites, éducation...) et qu'elle contribue aux étapes de rassemblement du mouvement social (forums sociaux, états généraux de la jeunesse, réseau éducation sans frontière ...).

Aussi, la FSU séduit-elle de nouveaux syndiqués et attire de nouveaux syndicats. Elle ambitionne de constituer autour d'elle un pôle de rassemblement du syndicalisme. Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

Rejoindre le SNES, c'est s'inscrire avec la FSU dans les débats et les luttes communes que mènent les salariés, en France et en Europe. C'est être solidaire des combats pour l'Éducation que mènent les enseignants dans le monde.

### Le SNES



#### Défense des personnels

Largement majoritaire dans le 2<sup>nd</sup> degré, le SNES dispose d'un très grand nombre d'élus qui siègent dans toutes les commissions où se jouent nos carrières. Lors des mutations, les commissaires paritaires du SNES contrôlent barèmes et affectations, et améliorent les projets de l'administration pour que le plus grand nombre possible de collègues soient affectés dans leurs vœux.

#### Information

Les publications du SNES balayent l'ensemble des problèmes du monde éducatif, réformes, analyses des politiques éducatives mais aussi mutations, promotions, notations... Les cotisations des adhérents, seules ressources du SNES financent cette presse très largement diffusée et appréciée.

#### Réflexions et débats sur l'école

Le SNES s'attache à faire vivre la démocratie dans ses instances et se veut un lieu permanent de débat et d'analyse des questions éducatives. Adhérents et sympathisants se retrouvent dans l'exigence d'une école démocratique et ambitieuse à la fois. Ils ne s'accommodent pas de l'échec scolaire, de l'exclusion, de la violence dans les établissements ni de la dégradation de nos conditions de travail. Ils se battent pour défendre nos statuts, nos qualifications, nos salaires, pour assurer la qualité du service public d'éducation.

#### Action

Ces revendications, le SNES les porte dans l'action en recherchant l'unité autant que possible, tant localement dans les établissements que nationalement.

## En campagne !



### Elections professionnelles

Les élections professionnelles se dérouleront du 13 au 20 octobre 2011. Les personnels titulaires éliront, par corps (certifié, agrégé, CPE, Copsy...) leurs représentants dans les commissions administratives paritaires (CAP) nationales et académiques ainsi qu'aux comités techniques (CT). Ces commissions sont chargées de donner un avis sur tous les actes administratifs qui concernent les personnels (mutation, avancement d'échelon, notation administrative...) avant que le recteur ou le ministre ne prenne la décision. Le SNES, majoritaire dans ces instances, œuvre pour préserver l'intérêt des collègues, les garanties collectives, l'unicité des règles du mouvement et pour développer la transparence des opérations de mutation ou de tout autre élément de nos carrières. C'est cette présence des représentants des personnels lors des commissions administratives paritaires qui donne la possibilité de défendre chaque cas tout en exerçant un droit de regard sur l'ensemble des opérations.

Voter massivement SNES-FSU entre le 13 et le 20 octobre 2011, c'est renforcé le syndicalisme majoritaire, seul capable de faire contrepoids et d'obtenir des avancées face à l'administration.



### Les stagiaires votent

#### uniquement aux Comités Techniques

Seuls les titulaires votent aux CAP, mais tous les personnels (titulaires, stagiaires et non-titulaires) devront aussi élire leurs représentants aux comités techniques (CT) ministériel et académique qui remplacent les anciens Comités Techniques Paritaires. Ces comités ont un rôle essentiel en particulier dans l'organisation de l'éducation nationale et sur nos statuts. Ils doivent notamment donner un avis sur la répartition des moyens entre les académies puis entre les établissements, sur les mesures de cartes scolaire ou sur les modifications statutaires que le ministre envisage d'appliquer. Le ministère a décidé de procéder au vote sous forme électronique. Les modalités de ce vote sont non seulement nouvelles, mais complexes. Elles nécessiteront donc la mobilisation de tous afin que la participation soit au moins aussi importante que lors des précédentes élections (près des 2/3 de votants).

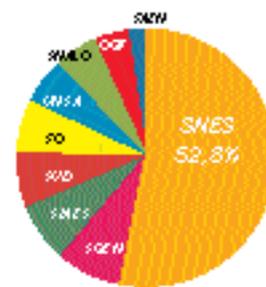
### Les enjeux du vote

Les élections professionnelles qui se dérouleront du 13 au 20 octobre sont l'occasion pour les personnels de l'éducation nationale de renouveler leur confiance dans leurs représentants pour la défense de leur droit, la gestion de leur carrière mais aussi pour porter des projets véritablement ambitieux pour l'école.

Dans la période actuelle, qui voit l'évolution des principes de négociation entre politiques et syndicats, il apparaît crucial d'établir un véritable rapport de force en votant massivement aux élections professionnelles : confirmer le SNES et la FSU en tant qu'organisations majoritaires, c'est donner du poids aux revendications de la profession pour une école plus démocratique. C'est aussi, dans la perspective des élections présidentielles de 2012, imposer ces revendications dans le débat politique.

Le SNES-FSU milite pour une véritable démocratisation scolaire, c'est-à-dire pour un système éducatif qui soit à même de faire réussir tous les élèves, sans distinction de leur origine sociale.

Entre le 13 et le 20 octobre, votez SNES-FSU pour imposer les revendications de la profession et renverser les logiques destructrices actuellement à l'œuvre !



Résultats cumulés aux CAPA et aux CCP en pourcentage pour l'académie d'Aix-Marseille aux élections professionnelles de décembre 2008.



## Que peut le SNES pour vous aider ?

*Grâce au  
SNES  
académique,  
vous bénéficiez  
d'un soutien  
et de conseils  
personnalisés  
pour vos  
carrières,  
vos métiers  
et vos mutations.*

### Que fait le SNES-FSU dans l'académie ?

#### **Pour la meilleure formation possible des stagiaires.**

Au vu du bilan très critiqué du déroulement de l'année de stage 2010-2011, le SNES-FSU est intervenu auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille pour obtenir de nouvelles modalités de stage. Parmi les changements obtenus, le déplacement de la formation massée positionnée en mai, qui ne répondait pas au besoin d'une formation dès les premières semaines et qui pénalisait les stagiaires, en survenant juste avant leur inspection par les IPR.

Par ailleurs, afin de palier le déficit de formation disciplinaire, le SNES d'Aix-Marseille vous proposera des stages qui vous permettront d'avoir une vraie réflexion sur votre métier et le sens de votre discipline dans l'éducation des élèves.

Enfin, pour compenser la disparition des cours de formation disciplinaire qui permettaient aux stagiaires d'échanger sur leurs pratiques et leurs expériences, le SNES-FSU vous proposera sur son site académique un espace d'échange et de parole afin de vous écouter et de mieux répondre à vos attentes.

#### **Pour des mutations réussies**

Le SNES-FSU, en tant que syndicat majoritaire, dispose d'un grand nombre de commissaires paritaires chargés de veiller au bon déroulement de l'attribution des bar-me et des mutations. Il organise par ailleurs de nombreuses réunions d'explication et de conseils pour bien réussir sa mutation. Enfin, il met à votre disposition une permanence téléphonique du mardi au vendredi de 14h à 18h pour répondre à toutes vos questions sur le sujet.

Voir aussi les pages spéciales mutations, p. 20-21.

#### **Pour une réflexion approfondie sur notre métier et ses spécificités**

La force du SNES-FSU est de posséder, pour l'ensemble des secteurs et des spécificités de notre métier des responsables académiques pouvant répondre à vos attentes et à vos questions : reclassement, carrière, stagiaires, TZR, handicap, mutations, secteur lycée, secteur collège, etc.

De plus, ces responsables proposent tous les ans à l'ensemble des collègues des stages de nature variée permettant de réfléchir, débattre sur notre discipline et de confronter nos pratiques.

Ainsi, en 2011, le SNES-FSU académique a organisé des stages de toutes sortes. Des stages disciplinaires comme par exemple en Histoire-géographie pour réfléchir sur les nouveaux programmes en collège et en lycée, sur l'introduction de l'histoire des arts en collège ou encore sur les enseignements d'exploration "littérature et société" en lycée. Des stages sur le métier comme par exemple sur la difficulté scolaire, le travail enseignant ou le New Public Management, qui ont permis de prendre du recul avec les réformes accablantes du gouvernement et les nouvelles techniques de gestion des personnels qui tendent les relations avec la hiérarchie. Des stages structurels, enfin, comme par exemple un stage sur la réforme du lycée.

Un calendrier de tous les stages organisés par le SNES-FSU académique vous sera proposé en début d'année : vous y inscrire participera activement à votre formation !

### Stages et réunions syndicales, comment y assister ?

Assister à des stages ou des réunions syndicales est le droit de tous. En aucun cas vous ne serez sanctionné par votre chef d'établissement pour y avoir assisté : ces derniers ainsi que les tuteurs apprécient au contraire en général d'avoir affaire à des enseignants informés de leurs droits et soucieux de leur métier.

Pour assister à une heure d'information syndicale dans votre établissement, il vous suffit de prévenir vos élèves ainsi que la vie scolaire. Chacun a le droit de participer à douze heures d'information syndicale dans l'année.

Pour assister à un stage syndical il faut déposer une demande d'autorisation d'absence pour stage syndical un mois avant la date prévue du stage. Un modèle à recopier de cette demande vous sera fourni lors de l'invitation au stage. Cette autorisation est de droit.

**Les pages du**

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

## **Questions à Jean Luc HYVERNAUD** **Président du Crédit Mutuel Enseignant**

**Vous accédez à cette fonction dans des conditions un peu particulières :**

En effet, succéder à Michel Weber n'est pas et ne sera pas chose facile ; il a été à la direction de cette caisse depuis son origine c'est-à-dire 12 ans durant ; le CME Aix-Marseille s'est imposé et c'était loin d'être évident dans le monde de l'éducation et est maintenant une structure reconnue et appréciée, certes dans le monde de l'éducation mais plus largement dans le champs social ; Michel reste évidemment dans notre conseil d'administration et je sais que l'on pourra compter sur lui pour poursuivre dans les meilleures conditions cette expérience mutualiste.



**Jean Luc**  
**HYVERNAUD**

**En même temps le Directeur André Malarte part à la retraite :**

C'est en effet un événement important et plein de regrets parce qu'avec André une équipe s'était constituée dans un projet et une orientation partagée; ce qui caractérise cette démarche dans le cadre d'une banque c'est justement qu'il n'y a pas de problème de banque si l'on peut dire parce que les problèmes réels ce sont les problèmes des gens et ici bien entendu celui des personnels de l'enseignement dont André avait une connaissance très exacte de leur statut et métier mais tout autant de leur lien à la société et de l'école comme structure clé de stabilisation des rapports sociaux.

**La banque aurait elle alors une fonction qui déborderait le cadre bancaire traditionnel ?**

Il y a banque et banque et il n'est pas inutile de dire qu'en ce domaine tout ne se vaut pas ; le crédit mutuel enseignant fait partie du crédit mutuel et ici du crédit mutuel méditerranéen ; il faut savoir que cette structure ne connaît pas de salariés commissionnés pas plus que d'actionnaires mais seulement des sociétaires lesquels sont donc copropriétaires de la banque avec tout ce que cela implique comme droits de discuter des orientations et contribuer à fixer des choix et des objectifs, dans le sens des intérêts des sociétaires et au total de la société même

**Est-ce vision théorique ou réalité ?**

Plusieurs choses sont à considérer et d'abord le principe mutualiste ou coopératif de mutualisation des moyens au profit des besoins humains qui reste un acquis de civilisation; il y a ensuite le fait dans notre pays d'une force particulière de l'élément bancaire mutualiste puisque 60% des dépôts en viennent et concernent 21 millions de cotisants; c'est dans cet ensemble que se trouve le crédit mutuel ; ce serait une véritable régression de société si on en venait y compris dans ces structures à imiter sous couvert de rentabilité ici, d'efficacité là, de profit enfin l'univers bancaire; nous devons dans la continuité de notre action, faire comprendre que le mutualisme a des exigences qui contredisent l'uniformisation et la banalisation des rapports à l'argent.



**Le Directeur du CME**  
**Aix-Marseille,**  
**André MALARTE,**  
**dans son bureau**  
**quelques moments**  
**avant son départ**  
**à la retraite.**

**Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille**

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

Les pages du

**Crédit Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

## Connaître le CME...

Le CME Aix-Marseille est une structure particulière au service des enseignants et plus généralement du personnel de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports qui évolue au sein du CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN.

### Le Crédit Mutuel Enseignant en quelques chiffres

Près de 3.500 sociétaires et clients  
 Des locaux spacieux et accueillants  
 sur Marseille et Aix-en-Provence  
 Une équipe de 9 salariés au service  
 des personnels de l'EN.

Il gère pour le compte  
 de ses sociétaires-clients :  
 32 millions d'Euros d'épargne  
 120 millions d'Euros de crédits

### Les membres des conseils du CME élus en Assemblée Générale par les sociétaires

*Ces personnes, vous les connaissez peut-être ; ce sont des militants impliqués dans le mouvement social.*

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président** : M. Jean Luc HYVERNAUD. **Vice-Présidents** : M<sup>me</sup> Ghislaine GALLENGA, M. Pierre GIOVANAZZI, M. Raoul MICHEL, M. Jean SICARD, M. Jean Claude SOUCHAUD.

**Administrateurs** : Jean-Marc ASTRUC, M<sup>me</sup> Muriel BARRIEU, M. Alain BREMOND, M. Jean-Pierre CANONNE, M<sup>me</sup> Hélène DIGNE, M<sup>me</sup> Chantal LOCHER, M<sup>me</sup> Corinne VIALLE, M. Michel WEBER.

#### CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Président** : M. Jacques SOCCORSI. **Vice-Président** : M Frédéric PELLEING.

**Conseillères** : M<sup>m</sup> Hélène LAVAL, M<sup>me</sup> Marie-José PORT

### LE CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT EN IMAGES

Le CME Aix Marseille accueille ses sociétaires/clients sur ses deux sites, à Marseille et Aix-en-Provence.

Ouverte depuis le mois de novembre 2006, notre nouvelle implantation aixoise est maintenant bien connue.

Nos trois collaborateurs y accueillent



lent les sociétaires du pays d'Aix et du nord du département.

Les personnels de l'Éducation Nationale des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et du Vaucluse ont vu ainsi le CME se rapprocher d'eux.

### Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

Ces quatre pages ont été réalisées par les administrateurs bénévoles du Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille. Vous pouvez leur faire part de vos remarques. (Juillet 2011).

## Questionner le CME...

C'est possible, aujourd'hui dans l'Académie d'Aix-Marseille où la banque mutualiste dispose d'une caisse spécialisée pour les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Cet établissement mutualiste, c'est le vôtre.

Le CME Aix-Marseille peut mettre à votre disposition son expérience et la compétence de ses personnels pour répondre à vos besoins : ceux qui débutent dans le métier en particulier et dont les revenus sont en grande partie absorbés par les besoins essentiels, trouveront le meilleur accueil.

### Se loger ?

DÉMARRIMMO  
SOLIMMO  
MODULIMMO...

- ✓ Et si je consacrais le montant d'un loyer à une acquisition neuve ou ancienne ?
- ✓ Existe-t-il au CME un vrai prêt à taux préférentiel ?
- ✓ Peut-on acheter sa résidence principale sans apport personnel ?
- ✓ Les frais annexes au crédit sont onéreux, peut-on les éviter ?
- ✓ Emprunter à long terme peut inquiéter. Les échéances peuvent-elles s'adapter ?

### S'équiper ?

CRÉDITS :  
EQUIPEMENT  
BIENVENUE  
INFORMATIQUE  
TÉLÉPHONIE...

- ✓ Mon affectation va m'imposer un changement de véhicule, j'aurai des dépenses pour me meubler, quels crédits sont disponibles au CME ?
- ✓ Pour le travail, la vie privée il faut aujourd'hui un ordinateur. Le CME a-t-il prévu un crédit spécifique ?
- ✓ Le CME n'est-il pas maintenant opérateur de téléphone ? Les gammes de forfait «NRJ Mobile» et «Clé Mobile» sont-elles adaptées à mes besoins ?

### Gérer ses comptes ?

CYBERMUT  
EUROCOMPTE  
SOUPLESSE...

- ✓ Il faut pouvoir suivre ses comptes sur Internet et ne pas se déranger sans cesse ou passer son temps au téléphone. Le CME propose-t-il un service performant ?
- ✓ On peut avoir besoin de nombreux services bancaires. Et cela finit par être coûteux. Quelle est la solution au CME ?
- ✓ Comment vivre des fins de mois sereines, lorsque le salaire sera viré dans quelques jours seulement ?

### Préparer l'avenir ?

CONTRATS  
HABITATION,  
AUTO, EPARGNE,  
PRÉVOYANCE  
DES ACM...

- ✓ J'ai de bonnes relations avec ma banque. Pourrais-je y trouver des solutions «assurances» avantageuses ?
- ✓ Dans tous les domaines des contrats et des conseils clairs ? Puis-je consulter ces documents ?
- ✓ Et la retraite ? ? ? Que proposent les conseillers du CME ? Quelles solutions aujourd'hui ?

## Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

**Les pages du**

**Crédit CME Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

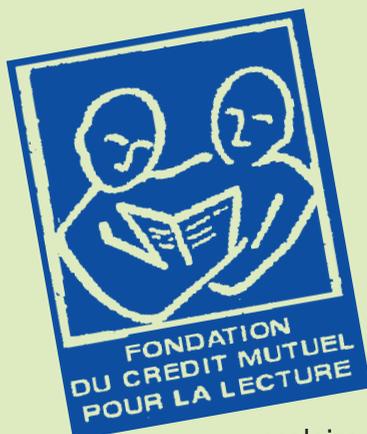
## Stagiaires

### Le CME c'est pour vous

Venez ouvrir votre compte au CME.

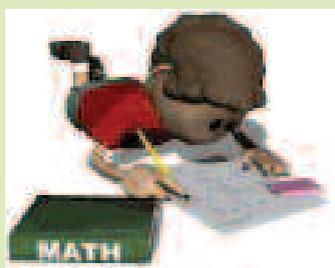
Ce compte vous est nécessaire pour l'Administration certes, mais aussi pour votre situation de jeune nouveau ou nouvelle sociétaire.

Vous bénéficierez de plusieurs avantages.



### Pour vos élèves, la «Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture»

La Fondation pour la lecture s'emploie à promouvoir cette activité culturelle au niveau scolaire, universitaire et associatif. Elle prend part à la lutte contre l'illettrisme. Le Crédit Mutuel Enseignant est le partenaire qui vous facilitera la réalisation de vos projets pédagogiques. Prenez contact avec lui.



### Dans notre Académie

**Mercredi 4 Mai**

Le Rallye européen de **Maths sans frontières** fait participer des classes entières (3<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup>) concourant entre elles, s'organisant en équipes, pour résoudre des exercices. La solution d'un de ces exercices doit être rédigée dans une autre langue que la langue maternelle. Les

classes entières sont primées !

Cette année, la finale s'est tenue au Lycée Jean Lurçat à Martigues.

### Prévenir et lutter contre l'illettrisme

*A l'Alcazar le 13 mai*

Comme chaque année depuis six ans nous sommes partenaires de l'ALCAZAR et contribuons à encourager les expressions artistiques passant notamment par l'écriture.

Cette année, lors du forum sur l'illétrisme organisé par le CMM, ont été remis les prix de la sixième édition du concours "Prévenir et lutter contre l'illétrisme".

13 Associations sur un total de 55 présentées ont pu être primées pour un total de 13000 euros.



### Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

# Que peut le SNES pour vous aider ?



## Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

**L**e SNES-FSU est l'outil dont les personnels enseignants, CPE, CO-Psy, se sont dotés en s'organisant pour défendre leurs intérêts individuels et collectifs et porter leurs revendications et leurs propositions pour une école plus ambitieuse et plus démocratique.

Se syndiquer au SNES-FSU c'est d'abord un acte militant qui témoigne de votre volonté de soutenir l'existence de cet outil, de s'inscrire pleinement dans les valeurs de solidarité, d'unité et de démocratie qui sont les nôtres.

Se syndiquer au SNES-FSU c'est se donner plus de poids face aux multiples attaques contre nos statuts et avoir la garantie d'une défense efficace de vos droits individuels par des militants expérimentés auprès du rectorat comme de votre chef d'établissement.

Au SNES-FSU, la cotisation annuelle pour un stagiaire s'élève à 105 euros (payable en plusieurs fois). Le SNES-FSU est complètement indépendant : les cotisations des adhérents sont ses seules ressources. Si ce montant est plus élevé que celui demandé par d'autres syndicats, il permet d'accéder à bien davantage.

- Pour se tenir informé de l'actualité de la profession au niveau national, vous recevrez l'U.S., L'Université Syndicaliste, l'hebdomadaire du SNES-FSU.
- Concernant tous les enjeux, les spécificités, les luttes et les actions au niveau académique, vous recevrez le journal académique mensuel.
- Un accès réservé au site du SNES-FSU vous sera proposé, qui vous permettra notamment d'accéder aux barèmes des mutations des années précédentes, dans chaque matière et dans chaque académie.
- Une permanence téléphonique répondra à toutes vos questions, du mardi au vendredi de 14 heures à 18 heures : nos spécialistes (emploi, carrière, handicap, mutations, TZR...) pourront vous apporter toutes les précisions nécessaires ou vous fixer un rendez-vous en cas de besoin.
- Enfin, vous pourrez vous adresser aux militants du secteur IUFM du SNES-FSU (Julien, Mathilde, Sandra, Carole...) entre 12 heures et 14 heures sur les sites de formation eux-mêmes.

Se syndiquer au SNES-FSU c'est finalement un acte formateur qui participera pleinement à votre entrée dans notre culture professionnelle.

## Le SNES dans votre établissement

**I**l est important de ne pas s'isoler dans l'établissement et de prendre contact, dès le jour de la prérentrée, avec le responsable du SNES-FSU.

C'est le secrétaire de la section syndicale d'établissement, on l'appelle le S1. Le S1 est chargé de représenter et de défendre les collègues auprès de l'administration, d'informer les collègues sur les réformes et de mener l'action dans l'établissement : c'est généralement lui qui anime les heures d'information syndicale dans l'établissement.

Par ailleurs, le S1 est aussi celui qui s'occupe d'élaborer la liste SNES-FSU des représentants des personnels enseignants au conseil d'administration (CA). N'hésitez pas à solliciter votre S1 pour figurer sur les listes du SNES-FSU et y être élu.

Le S1 est, enfin, le représentant des personnels enseignants auprès de l'administration de l'établissement : c'est lui qui défendra votre statut et vos droits. Le chef d'établissement ne peut vous imposer aucune heure supplémentaire. Au mois de janvier, comme à l'ensemble de vos collègues, le chef d'établissement vous attribuera une note administrative (se référer à l'article p.17). Si vous souhaitez la contester, demandez au S1 de vous accompagner pour vous défendre en cas de difficultés.

Le SNES-FSU est là pour vous éviter de vous retrouver seul face au chef d'établissement. Si vous n'avez pas de S1 dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions nous déplacer et intervenir !



*S'il y a  
une chose  
à retenir  
en ce début  
d'année,  
c'est  
certainement  
qu'il ne  
faut pas  
rester  
isolé.*



## Le stagiaire dans son établissement



### Stagiaire en établissement

#### Face aux difficultés, ne pas s'isoler !

**C**ette année, vous allez effectuer un stage de 18h dans un établissement auquel s'ajouteront les heures de formation filée. Cette situation occasionne pour le stagiaire une très lourde charge de travail et ne laisse aucune place à un aller retour entre théorie et pratique : les stagiaires ne disposeront en effet d'aucun recul sur leur façon de faire cours et ils ne disposeront que d'apports théoriques minimes pour mettre de la distance entre le vécu du cours et les objectifs initialement fixés.

Cette situation exige de la part des stagiaires un apprentissage simultané du métier et de la structure dans laquelle il s'effectue, mais également une adaptation à toutes les réformes rétrogrades que nous connaissons, en collège et en lycée.

- Le collège subit depuis 2005 une série de réformes qui ne disent pas leur nom. Livret de compétences, épreuve nouvelle de l'histoire des arts, établissements ECLAIR...autant de dispositifs qui dégradent les conditions et surtout les contenus d'enseignement.

Désormais, compléter les 110 items du livret de compétence pour tous les élèves de 3ème, organiser l'épreuve d'histoire des arts pour le brevet des collèges et remplir le cahier de texte numérique relèvent de nos obligations de service. Cependant, vous constaterez que selon les établissements, les conditions de réalisation de ces obligations de service divergent !

Là où les équipes ont construit un rapport de force fort vis-à-vis de l'administration, les contraintes liées à ces obligations de service ont pu être amoindries. Ainsi, il est par exemple possible de limiter la saisie du cahier de texte numérique aux seuls titres de la leçon et aux exercices à faire : ces décisions peuvent être votées au conseil d'administration par le relais de vos représentants syndicaux.

N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès du délégué syndical SNES de votre établissement pour connaître les modalités d'application de ces dispositifs et vous inscrire dans la démarche collective.

- La réforme du lycée arrive en Première à cette rentrée. Combattue par la majorité de la profession, cette réforme a d'abord une incidence lourde sur l'organisation des établissements. Elle confie un tiers des moyens à l'établissement, en particulier tous les moyens permettant d'enseigner devant des groupes à effectif réduit.

Séduisante en apparence, cette " autonomie " n'est en fait que l'habillage de la réduction des moyens accordés pour faire réussir les élèves les plus fragiles, voire de la pénurie. Ce ne sont pas seulement les heures de cours qui diminuent, augmentant encore la pression sur les apprentissages, ce sont aussi les heures dédoublées. Les établissements sont donc contraints d'opérer des choix, déshabillant Pierre pour mal habiller Paul, mettant dangeureusement les disciplines en concurrence les unes avec les autres, quand ce ne sont pas les collègues quand les postes sont menacés.

En créant l'occasion de débattre et d'élaborer des propositions collectives, éclairées par la connaissance des enjeux locaux et nationaux, la section syndicale SNES du lycée porte les convictions des collègues et assure la cohésion des équipes. Invitez-vous dans le débat !

*En cas de problèmes dans l'établissement, ne perdez pas de temps pour nous contacter !*

*Le SNES-FSU peut vous aider en amont de la validation, c'est beaucoup plus difficile ensuite.*



## Le stagiaire dans son établissement



### Notation administrative

Chaque année les enseignants sont évalués par leur chef d'établissement sous la forme d'une notation administrative. Cette note, sur 40, s'ajoute à la note pédagogique donnée par l'inspecteur sur 60. La note administrative concerne la manière de servir du fonctionnaire (ponctualité, assiduité...) et l'implication de l'enseignant dans la vie de l'établissement (rayonnement...).

Le chef d'établissement n'ayant aucune compétence pour évaluer le travail pédagogique, celui-ci ne doit pas être pris en compte dans son évaluation. La notation se fait dans le cadre d'une grille précisant pour chaque échelon les notes minimale, maximale et moyenne. Il n'y a normalement aucune raison pour que vous soyez en dessous de la moyenne de votre échelon. Dans le cas contraire la décision du chef d'établissement doit être argumentée.

Si votre note vous semble décevante, ne signez pas immédiatement l'avis de notation, commencez par rencontrer le chef d'établissement et par lui demander des éclaircissements. Vous pouvez argumenter en faisant valoir votre implication dans l'établissement. N'hésitez pas à solliciter l'aide du responsable SNES-FSU qui vous accompagnera dans vos démarches.

Si votre note ne vous satisfait toujours pas, accompagnez votre signature de la mention «lettre suit» dans le cadre «commentaires». La signature ne vaut pas accord, elle signifie que vous avez pris connaissance du document. La lettre sera adressée au Recteur par la voie hiérarchique et examinée en Commission Paritaire où les élus du SNES-FSU vous défendront. Il faut donc en envoyer une copie au SNES-FSU. Les contestations sont nombreuses et nous obtenons souvent gain de cause.

#### La notation administrative des CPE

À la différence des enseignants, les CPE (stagiaires et titulaires) n'ont qu'une seule note proposée annuellement par le chef d'établissement et attribuée par le Recteur. La note, et notamment la première, ayant une importance capitale dans la carrière, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des commissaires paritaires CPE du SNES-FSU.  
[snescpe-carole@yahoo.fr](mailto:snescpe-carole@yahoo.fr)

#### La validation et la titularisation

Les stagiaires sont titularisés par l'autorité académique compétente, à savoir le Recteur, au vu de leur manière de servir, sur proposition des corps d'inspection et après avis des chefs d'établissement.

Auparavant, l'évaluation des stagiaires en vue de leur titularisation était faite pour la plus grande partie par les formateurs de l'IUFM qui suivaient les stagiaires tout au long de l'année. Avec la disparition de ce dispositif, c'est désormais l'avis du chef d'établissement qui compte le plus lors du jury de titularisation. Par ailleurs, l'inspection des stagiaires par un IPR de leur discipline a été systématisée, et l'avis de l'inspection compte également pour la titularisation. Le SNES-FSU dénonce le rôle accru des chefs d'établissement dans la titularisation des stagiaires : en effet, cette mesure s'inscrit dans la réforme des EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement) qui donne aux chefs d'établissement un pouvoir de plus en plus important sur les enseignants et leur carrière, que ce soit sur le plan administratif ou pédagogique. Pour le SNES-FSU cependant, si l'implication dans l'établissement est un aspect important de nos professions, le cœur du métier reste bien la transmission des connaissances dans la classe. Il considère en effet que ce sont les compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques qui doivent occuper la place principale dans la titularisation.

En cas de redoublement ou de licenciement, un entretien obligatoire aura lieu, qui mettra le stagiaire en présence d'un responsable administratif et d'un IPR.

Dans tous les cas, le SNES-FSU veillera à défendre les stagiaires en cas de litige afin d'assurer la plus grande équité possible dans leur titularisation.



*Soyez vigilants*

*au moment*

*de votre*

*notation*

*administrative.*

*En cas de doute*

*contactez*

*le SNES-FSU*

*dans votre*

*établissement ou*

*lors de nos*

*permanences*

*dès la lecture*

*de votre*

*notation.*



## Se mobiliser, Agir !



Le SNES-FSU  
appelle  
à la grève  
le 27 septembre,  
pour manifester  
notre volonté  
d'un système  
éducatif  
ambitieux  
et porter  
nos propositions  
pour la réussite  
de tous les élèves.

### Pour nos métiers, pour les élèves, pour l'éducation

**E**n 2009-2010, le gouvernement a fait passer en force la réforme du lycée et celle de la formation des maîtres. Plus que jamais, sur ces questions, le SNES et la FSU se sont mobilisés pour mettre en échec cette politique inacceptable.

Au niveau national nous avons réussi à préserver un tiers de formation lors de l'année de stage. Localement, les Recteurs ont dû entendre les demandes du SNES partout où le rapport de force était favorable aux collègues.

C'est pourquoi il est crucial de continuer à se mobiliser et à agir pour mettre en échec les réformes que nous impose le gouvernement et faire entendre les revendications et les propositions de la profession pour nos métiers et pour un système éducatif plus juste.

Se tenir informé, participer aux actions locales et nationales, faire grève, se syndiquer sont les meilleurs moyens de préserver les qualités du service public auquel nous sommes attachés, tout en portant nos propositions pour son amélioration. C'est tous ensemble que nous parviendrons à reconquérir le droit à une formation initiale de qualité, qui prenne en compte tous les aspects du métier et qui rétablisse la répartition antérieure de l'année de stage : 1/3 du temps devant élèves, 2/3 dans une formation qui doit être renouvelée.

Contrairement à ce que l'on peut parfois entendre, un stagiaire a le droit de faire grève ! Le SNES-FSU veille à ce qu'aucune implication dans les mobilisations de la profession ne puisse être reprochée aux stagiaires, que ce soit dans son établissement ou au niveau rectoral lors de sa titularisation.

Suppressions historiques de postes d'enseignants, d'encadrement vie scolaire, réforme des lycées et mise en place du socle commun laissant de côté la moitié des élèves qui ne sont, *a priori*, pas destinés à l'université, réforme de la formation des maîtres, arrêtons là l'inventaire des dégradations programmées pour l'école.

### Grève le 27 septembre

**D**epuis 4 ans, le Ministère de l'Éducation nationale a supprimé plus de 52 000 postes. Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore davantage les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Éducation nationale à se mettre en grève le 27 septembre prochain.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.



## Se mobiliser, Agir !



### Des avancées : la revalorisation

Les fonctionnaires sont rémunérés selon une grille indiciaire qui assure à tous une progression salariale tout au long de la carrière. Chaque corps possède sa grille. A chaque échelon correspond un indice, dont le nombre de points doit être multiplié par la valeur du point d'indice. Or, ce point d'indice dont la valeur était indexée sur les prix jusqu'au début des années 80 a perdu 26 % de sa valeur en net entre 1981 et 2008, c'est pourquoi depuis 1981, le pouvoir d'achat des enseignants s'est progressivement érodé, le salaire d'un enseignant en début de carrière atteignant le seuil de 1,2 fois le SMIC alors qu'il représentait le double il y a trente ans ! Les récentes propositions du ministère constituent une réelle avancée sur ce dossier qui est au cœur des revendications du SNES-FSU depuis bien longtemps. En effet, la revalorisation immédiate des néo recrutés sera de 157 euros nets de plus par mois pour les certifiés (259 pour les agrégés). Cependant ces dispositions ne représentent que le début d'une réelle revalorisation salariale. En effet seul un enseignant sur quatre est touché par cette mesure puisque arrivé à l'échelon 6, les nouveaux recrutés retrouvent exactement le même salaire que les actuels échelon 6 (qui n'ont aucune revalorisation). Sur l'ensemble de la carrière cela représente un gain mensuel moyen allant de 30 euros (pour une année d'étude supplémentaire) à 1.50 euros pour les actuels échelon 5. Et rien n'est prévu pour les titulaires des échelons suivants !

Pour le SNES-FSU, la revalorisation doit concerner tous les enseignants, elle passe donc par une refonte de la grille indiciaire (pour tous les échelons).

Mais la revalorisation de nos métiers ne peut être uniquement salariale, des aménagements dans les premières années d'exercice sont plus que jamais nécessaires. Nous demandons une réelle année de stage qui comporte un tiers de cours pour deux tiers de formation, une année de néo titulaire à demi service, du temps de concertation entre équipe compris dans nos services...

### Dispositif ECLAIR : une scolarité à deux vitesses

Ce dispositif, voué à remplacer l'éducation prioritaire, organise une école à deux vitesses en abaissant les ambitions pour les jeunes scolarisés dans les quartiers populaires. Il a également vocation à modifier le fonctionnement de ces établissements en développant une organisation managériale, basée sur le recrutement des personnels par le chef d'établissement et la mise en concurrence des enseignants. Le système de prime au mérite modulable par le chef d'établissement et la mise en place de préfets des études faisant parti de l'équipe de direction, désignés par le chef d'établissement parmi les enseignant ou Conseillers Pédagogiques d'Education, l'illustre parfaitement.

Sur vingt-six postes ECLAIR à pourvoir pour la rentrée prochaine dans les collèges expérimentaux CLAIR, seuls trois postes ont été pourvus. Après la consultation académique sans équivoque organisée par le SNES-FSU voilà un nouveau signe du rejet massif du programme ECLAIR par la profession. Le SNES-FSU demande le "dé-profilage" de ces postes vacants pour les réinjecter dans le mouvement. Un refus du rectorat conduirait à gripper encore davantage le mouvement Intra et mettrait en péril les affectations dans ces postes. Cela reviendrait à faire payer le prix fort aux élèves.

Nous rappelons au recteur que les jeunes scolarisés dans ces quartiers sensibles ont besoin tout autant que les autres, si ce n'est plus, de personnels enseignants qualifiés, formés ainsi que d'équipes stables.

Grâce à  
la mobilisation  
de tous,  
le SNES-FSU  
a obtenu une  
revalorisation  
des débuts  
de carrière.  
Il faut poursuivre  
la lutte pour  
nos statuts,  
nos carrières,  
nos salaires.





## Mutations

**D**urant votre année de stage, vous participerez obligatoirement aux mutations, qui se déroulent en deux temps : la phase INTER afin d'obtenir une académie, puis la phase INTRA pour l'affectation en poste ou en Zone de Remplacement. Ce mouvement déconcentré en deux temps est l'expression d'une politique, la réforme de l'Etat, visant à régionaliser la gestion des enseignants, ce qui entraîne une variation des règles d'une académie à l'autre. Pour les stagiaires qui changent d'académie, cela complique l'accès aux bonnes informations.

Les suppressions massives de postes conduisent progressivement au blocage du mouvement. Le passage des stagiaires de 6-8 heures à 18 heures et le blocage des postes spécifiques ECLAIR ont considérablement accru ce phénomène en 2011 tant pour l'INTER que pour l'INTRA

Par ses publications, ses réunions et ses permanences, le SNES-FSU accompagne les syndiqués pendant ces moments cruciaux. Lors des commissions paritaires, par leur nombre, les élus du SNES-FSU sont en mesure de vérifier les barèmes et les projets d'affectation, de faire rectifier des erreurs et de proposer des améliorations.

Le SNES-FSU assure le suivi des fiches syndicales qui lui parviennent. C'est un lien précieux entre les collègues et le syndicat. La fiche permet de vérifier les informations enregistrées par l'administration, de prendre en compte des éléments complémentaires ou des oublis, et de mieux informer chacun de ses résultats. Seuls les syndiqués et ceux qui renvoient la fiche reçoivent une information personnalisée.

**Attention !** La date de prise en compte des situations familiales (mariage, PACS, grossesse) pour les mutations 2012 est fixée par le ministère au 1<sup>er</sup> septembre 2011.



Nombre de stagiaires ↓	AIX-MARS	CRETEIL	VERSAILLES	NICE	GRENOBLE	LILLE	DIJON	AMIENS	LYON	MONTPELLIER	GUADELOUPE	Autres Aca.	
	CPE	16 st.	6	1	0	0	3	1	1	0	0	0	4
DOC	4 st.	1	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	
PHILO	1 st.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LET CLASS	11 st.	4	0	1	1	1	0	0	0	2	0	2	
LET MOD	38 st.	26	0	4	0	4	0	0	1	0	0	1	
ANGLAIS	30 st.	15	6	4	0	2	0	1	1	0	0	1	
ESPAGNOL	7 st.	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	
ITALIEN	10 st.	7	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	
HIST GEO	26 st.	23	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	
SES	2 st.	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
MATHS	44 st.	33	4	4	2	1	0	0	0	0	0	1	
TECHNO	5 st.	1	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	
SC PHYS	21 st.	14	4	2	0	0	0	0	0	0	0	1	
SVT	12 st.	5	6	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
ED MUS	2 st.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ARTS PLAS	9 st.	0	3	0	3	0	0	1	0	2	0	0	
ECO GEST A	4 st.	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	
EN %		57%	10,7%	7%	5,4%	7,4%	0,4%	1,2%	1,6%	1,2%	1,2%	0,4%	5,4%
RAPPEL 2010		23,9%	20%	17,3%	8,3%	5,4%	1,5%	6,3%	6,6%	1,2%	2,7%	0,9%	6,6%
RAPPEL 2009		48,9%	13,8%	7,7%	7%	3,7%	2,8%	2,8%	2,1%	0,9%	3,0%	0,9%	7,4%

## Concours et mutations



### Défendre les concours de recrutement nationaux

**P**aru en juin dernier à la demande du Ministre de l'Education Nationale, un rapport parlementaire recommande la suppression pure et simple des concours au profit d'un recrutement direct par les chefs d'établissement et les Rectorats. Et cette mesure est présentée comme une amélioration de la maîtrise du service public !

Au SNES à l'inverse nous défendons l'existence de concours de recrutement nationaux de haut niveau sur la base de connaissances universitaires. En effet nous sommes recrutés pour plus de quarante ans, nous occuperons différents postes, de la sixième à la classe préparatoire ou au BTS pour certains, dans une société dans laquelle les savoirs évoluent très vite et exigent donc que l'on soit capable de se former en permanence.

La difficulté et les contraintes des concours nationaux, ainsi que celle des mutations nationales sont aussi la garantie de l'égalité du service public d'éducation sur le territoire. En effet en cas de régionalisation des recrutements, voire de recrutement par l'établissement lui-même, on se retrouverait dans une sorte de marché dans lequel les lois de l'offre et de la demande règneraient. Quelles garanties alors pour les élèves des académies ou des établissements les moins attractifs ?

Enfin nous voyons dans les attaques contre les concours le prélude d'attaques contre notre statut de fonctionnaires. Nombre d'entre vous connaissent bien la précarité présente dans les établissements, et la vulnérabilité des personnels non titulaires face à la hiérarchie et à l'administration. Pour le SNES, le statut de fonctionnaire est une garantie, pour les personnels comme pour les usagers, de la qualité du service public d'éducation.

Le SNES demande donc que les concours soient maintenus et renouvelés et que leur accès soit aménagé pour les non-titulaires. Il faut en finir avec les suppressions de postes et la précarité : les recrutements doivent être augmentés à la hauteur des besoins et programmés sur plusieurs années.



*Les concours nationaux de recrutement sont une garantie d'égalité pour les personnels et pour les usagers.*

### Mutations intra académiques : spécialisation des postes et blocage du mouvement

**D**epuis plusieurs années, le ministère soustrait au mouvement général des enseignants un nombre de plus en plus importants de postes au prétexte de leur spécificité.

Ces postes spécifiques doivent faire l'objet d'une demande particulière de la part des collègues, demande soumise à l'approbation du chef d'établissement et des inspecteurs. Il s'agit des postes en classes européennes, en BTS ou encore dans les établissements ECLAIR.

Cette spécialisation rompt le principe de l'affectation au barème qui est la seule garantie contre l'arbitraire, et donne davantage de poids aux chefs d'établissement dont le ministère ne cache pas qu'il souhaite les voir devenir recruteurs d'enseignants pour leur établissement.

Les établissements ECLAIR en constitue ainsi une belle illustration : dans ces établissements, le chef d'établissement peut recruter pour 5 ans un enseignant sur la base d'un contrat d'objectif fixant les impératifs pédagogiques à atteindre par le collègue. Il peut même attribuer aux personnels une prime en fonction de l'efficacité du collègue dans la réalisation de son contrat d'objectif, le chef d'établissement étant bien évidemment seul juge de cette efficacité.

Ainsi, non contents de bloquer davantage le mouvement en limitant les possibilités de mutations intra-académiques, les postes spécifiques ECLAIR introduisent également une déréglementation de notre statut et de notre rapport à la hiérarchie.

#### Pourquoi le SNES-FSU ?

La mutation est un acte individuel mais la transparence et l'équité des opérations supposent un contrôle systématique et vigilant, des barèmes comme des affectations. Parce qu'ils occupent les 2/3 des sièges en commission, seuls les élus du SNES-FSU peuvent assurer le suivi des cas individuels tout en contribuant à l'amélioration globale des mutations.



## Et après la titularisation ?



*Le SNES-FSU  
continue  
de revendiquer  
une entrée  
progressive  
dans  
le métier  
et une formation  
continue  
de qualité.*

### Conditions de travail et formation

#### Besoins en formation continue

Dès la rentrée prochaine, titularisation en poche, vous deviendrez néotitulaires. Aux fréquentes affectations en établissements difficiles, viendront s'ajouter des heures supplémentaires que l'on veut nous imposer ! Le métier d'enseignant est de plus en plus complexe et la qualité de l'enseignement dispensé par un professeur dépend à la fois de la maîtrise qu'il a de sa discipline et de la formation qu'il reçoit après le concours et tout au long de sa carrière. La formation des stagiaires ayant été sacrifiée, le SNES-FSU a renforcé sa demande d'une vraie formation continue, parent pauvre de nos métiers.

#### Quelques avancées en début de carrière

La formation "Accompagnement à l'entrée dans le métier" des néotitulaires est censée répondre aux besoins des jeunes enseignants. On est, pour le moment, bien loin du compte. En effet, son volume de 120 heures en première année de titulaire pose le problème d'une charge de travail accrue. Nous avons obtenu deux avancées lors des années précédentes. La première est que cette formation ne se déroule plus sur les demi-journées libres des néotitulaires, temps nécessaire à la préparation des cours (ou tout simplement pour souffler !). La seconde réside dans le fait que, dès cette année, les nouveaux titulaires sur zone de remplacement peuvent demander à être affectés, pour une année, dans un établissement réputé sans difficulté.

Ces avancées ne sont cependant pas suffisantes. Le SNES-FSU revendique une entrée dans le métier à demi-service, seule garantie d'une formation complémentaire de qualité qui ne pénalise pas les jeunes enseignants. Certaines académies sont d'ailleurs en avance sur ce point puisque Créteil, Versailles et Rouen proposent des décharges de service pour les néotitulaires.

#### Obtenir de nouvelles améliorations

Le contenu de cette formation d'accompagnement est également à retravailler. Nous demandons des connaissances en psychologie pour avoir l'éclairage nécessaire sur le fonctionnement de l'enfant et de l'adolescent en décryptant les différentes étapes de leur développement cognitif et affectif. Les jeunes professeurs de notre académie sont le plus souvent affectés dans des établissements difficiles, des sociologues pourraient donner des clefs pour mieux comprendre les différences culturelles, les différents rapports au savoir, les représentations qu'ont les élèves de l'autorité. Ces approches qui paraissent aller de soi sont cruellement absentes des formations.

Pour finir, nous avons réussi à limiter, lors de ces formations, la présence systématique des chefs d'établissements qui apportaient avec eux leurs attentes de supérieurs hiérarchiques, bien loin de celles des jeunes enseignants. Il n'en reste pas moins que cette formation doit s'organiser en fonction des demandes et besoins des néotitulaires, ce qui sous-entend qu'une ou plusieurs réunions de bilan soient organisées pour orienter les contenus de formation. Le rectorat s'y est engagé, tenez-vous informé de votre ressenti.

**Julien Weisz et Mathilde Freu**

**Bonne rentrée !  
Bienvenue au SNES-FSU !  
Bienvenue dans le métier !**

## Table des SIGLES

### Table des SIGLES

- AE** : Assistant d'éducation (Vie scolaire)  
**AI** : Aide individualisée en seconde  
**APV** : Affectation prioritaire justifiant valorisation  
**ATOS** : (Personnels) administratifs, techniciens, ouvriers de service  
**BO** : Bulletin officiel  
**CA** : Conseil d'Administration (de l'IUFM ou de l'établissement scolaire)  
**CAPA** : Commission administrative paritaire académique  
**CAPN** : Commission administrative paritaire nationale  
**CDI** : Centre de documentation et d'information  
**CE** : Conseil d'Ecole (remplace le CA)  
**CE-CPE** : Conseiller d'éducation, conseiller principal d'éducation  
**CME** : Crédit Mutuel Enseignant (banque coopérative des personnels de l'E. N.)  
**CO-Psy** : Conseiller d'orientation psychologue  
**CPGE** : Classe préparatoire aux grandes écoles  
**CPVE** : Conseil pédagogique et de la vie étudiante  
**CSP** : Conseil Scientifique et Pédagogique de l'IUFM  
**DPE** : Direction des personnels enseignants. Adresse : 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris Cedex 09  
**DPE C2** : Service ministériel qui gère les stagiaires des disciplines littéraires, artistiques et langues vivantes  
**DPE C3** : Service ministériel qui gère les stagiaires de toutes les autres disciplines  
**EPL** : Etablissement Public Local d'Education (collège ou lycée)  
**EQP** : Examen de qualification professionnelle  
**FGC** : Formation Générale et Commune (rebaptisée FIT)  
**FIT** : Formation interdisciplinaire et transversale  
**FPM** : Formation paritaire mixte (regroupement des CAPA ou CAPN de certifiés, agrégés)  
**FSU** : Fédération Syndicale Unitaire (SNES, SNUipp, SNEP, SNESup...)  
**GFP** : Groupe de formation professionnelle  
**IA** : Inspection (ou inspecteur) d'académie  
**IDD** : Itinéraires de découverte (cycle central du collège)  
**IG** : Inspecteur général  
**IPR** : Inspecteur pédagogique régional  
**IR** : Indemnité de résidence  
**IREM** : Institut de recherche pour l'enseignement des mathématiques  
**ISOE** : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves  
**ISSR** : Indemnité de sujétions spéciales de remplacement  
**JO** : Journal officiel  
**MA** : Maître auxiliaire  
**MEN** : Ministère de l'éducation nationale  
**MI-SE** : Maître d'internat-surveillant d'externat  
**MGEN** : Mutuelle générale de l'éducation nationale  
**PEGC** : Professeur d'enseignement général des collèges  
**PCL1** : Elève - professeur des lycées-collèges en première année d'IUFM  
**PCL2** : Professeur stagiaire des lycées-collèges, en deuxième année d'IUFM  
**PCP** : Professeur Conseiller Pédagogique  
**PRAG** : Professeur agrégé affecté dans l'enseignement supérieur  
**PRCE** : Professeur certifié affecté dans l'enseignement supérieur  
**SNEP** : Syndicat national de l'éducation physique  
**SNES** : Syndicat national des enseignements de second degré  
**S1** : Section d'établissement du SNES  
**S2** : Section départementale du SNES  
**S3** : Section académique du SNES  
**S4** : Siège national et direction nationale du SNES  
**SNESUP** : Syndicat national des enseignements supérieurs  
**SNU-IPP** : Syndicat national unitaire des instituteurs, prof. des écoles et PEGC.  
**SPA** : Stage de Pratique Accompagnée  
**SPR** : Stage de Pratique en Responsabilité (4 - 6 heures)  
**TICE** : Technologies de l'information, de la communication et de l'éducation  
**TPE** : Travaux personnels encadrés (en première et terminale)  
**TZR** : Titulaire sur zone de remplacement  
**L'US** : L'Université syndicaliste (hebdomadaire du SNES)  
**ZEP** : Zone d'éducation prioritaire  
**ZR** : Zone de remplacement

Ce livret a été préparé  
par les militants :

Laurent TRAMONI  
 Caroline CHEVÉ  
 Julien WEISZ  
 Carole SAMOUILLE  
 Mathilde FREU  
 Emilie Gendry



SNES AIX-MARSEILLE  
 Supplément au N° 333  
 Juin 2011  
 Dispensé du timbrage  
 ROUTAGE 206  
 Périodique inscrit CPPAP  
 0215505476  
 12, pl. Général de Gaulle  
 13001 MARSEILLE  
 Directeur : L. TRAMONI  
 Tiré à 500 exemplaires  
 Imprimerie SEILPCA  
 Prix : 2 €  
 Dépôt légal :  
 10 Novembre 2010  
 N° ISSN - 0395 - 384X  
 Photos :  
 L. TRAMONI - N. LOPEZ  
 La Marseillaise

B 588 505 354 - 07/11



## MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

A MARSEILLE : 65, LA CANEBIÈRE – 13001 MARSEILLE

TÉL. : 0 820 02 56 49\* – COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

A AIX EN PROVENCE : 6, PLACE JEANNE D'ARC – 13100 AIX EN PROVENCE

TÉL. : 0 820 30 01 85\* – COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR